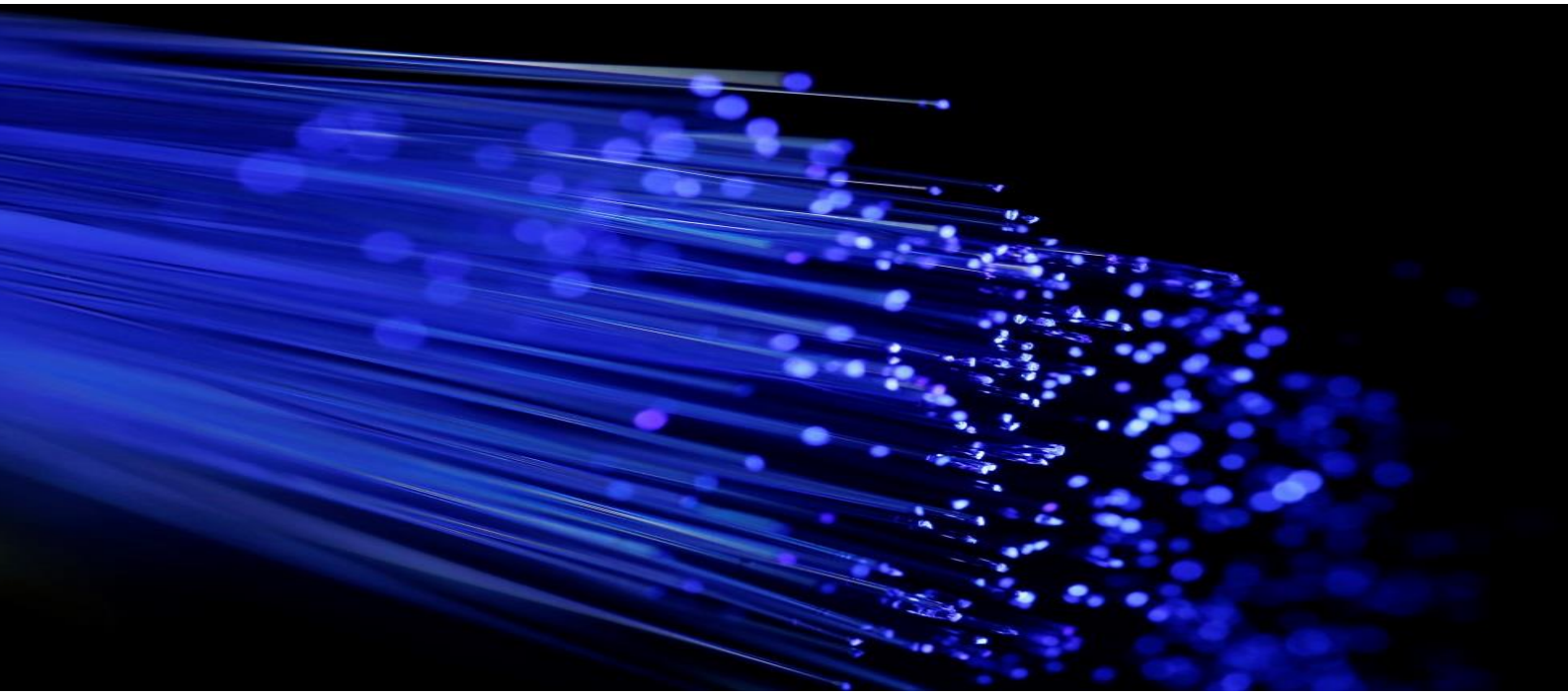
DOSSIER DE PRESSE

Appui Technique Prospectif relatif aux besoins en
formation, **emplois** et **compétences** liés au **déploiement de la fibre optique**

Chantier de la fibre optique : un potentiel de mobilisation de plus de 19 000 emplois d'ici à 2022



Mardi 7 janvier 2014

SOMMAIRE

Synthèse du dossier de presse 3

Pourquoi la mobilisation d'un Appui Technique Prospectif ? 4

Le nombre d'emplois nécessaires au déploiement et à la maintenance de la fibre optique dans le bâti 5

Les besoins en formation à la prise de poste 7

Un besoin d'environ 47 plateaux techniques au niveau national pour accompagner la formation de la main d'œuvre 7

Les hypothèses de déploiement du FttH retenues 9

Un plan d'actions en trois volets qui mobilise et prépare les entreprises de l'installation aux défis du déploiement de la fibre optique 11

Un Appui Technique Prospectif qui se concentre sur les enjeux du déploiement de la fibre pour les entreprises de l'installation 12

Objectif fibre : une initiative forte de l'ensemble de la filière de la fibre optique 14

En savoir plus… 15

Contacts presse 16

SYNTHESE DU DOSSIER DE PRESSE

Un Appui Technique prospectif - initié par l'Etat avec le concours de la plateforme Objectif fibre (filière fibre optique regroupant la FFIE, la FIEEC, la FFTélécoms et le SERCE) et de l'OPCA de la construction – Constructys (branche professionnelle du BTP) – relatif aux **besoins potentiels en matière de formation, emplois et compétences a permis, pour la première fois, de quantifier et de qualifier l'impact du chantier de la fibre optique.** Cette étude, réalisée par les cabinets Ambroise Bouteille et IDATE, a notamment permis de développer **plusieurs indicateurs estimant le nombre d'emplois à mobiliser et les enjeux en termes de volume de formation pour permettre la montée en compétences de la main d'œuvre associée au déploiement et la maintenance des réseaux FttH dans le secteur de l'installation.**

Sur la base du Plan France Très Haut Débit qui ambitionne de couvrir 100% des foyers français en Très Haut Débit d'ici à 2022 dont 80% à partir de la fibre optique, **19 250 emplois (équivalents temps plein) pourraient être ainsi potentiellement mobilisés pour assurer le déploiement de la fibre dans le bâti (immeubles et maisons individuelles).**

Les recrutements annuels (externes et internes), **nécessaires à la dotation à terme des plus de 19 000 emplois (équivalents temps plein), culminent à près de 6 000 personnes en 2019. Il ne s'agit pas uniquement de collaborateurs issus de recrutements externes mais également de collaborateurs issus de la mobilité interne** (cas des grandes entreprises) **ou de la polycompétence** (cas des petites entreprises affectant une part du temps de leurs techniciens « cœur de métier » sur la fibre optique).

La montée en compétences de la main d'œuvre attendue nécessite également un important effort de formation : celui-ci doit se traduire, pour faire face aux différents types de profil, à la **mise en place d'une filière de formation spécialisée sur la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH)** et à **la réalisation de plusieurs milliers de formations d'ici 2022. Pour la seule année 2019, un besoin prévisionnel de 4 450 formations est ainsi identifié.**

Outre le potentiel du chantier de la fibre en termes d'emplois et de formation, **cette étude formule un certain nombre de préconisations d'actions permettant d'amplifier le processus actuel de mobilisation des installateurs, d'aider les entreprises à doter les postes d'installateurs de fibre optique dans le bâti et de poursuivre le travail de structuration d'une offre globale de formation pour être en mesure de faire faire face aux besoins de main d'œuvre des entreprises.**

C'est dans cet esprit que l'Etat, l'OPCA de la construction – Constructys et la filière de la fibre optique regroupée au sein de la plateforme Objectif fibre travaillent d'ores et déjà à l'engagement d'**une Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC – volet opérationnel de l'ATP) destinée à assurer une mobilisation durable de la filière de l'installation électrique sur les enjeux de la fibre optique.**

POURQUOI LA MOBILISATION D'UN APPUI TECHNIQUE PROSPECTIF ?

Estimé à plus de 20 milliards d'euros, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) est **l'un des grands chantiers de ces dix prochaines années, créateur de valeur, de croissance, d'emplois, d'innovations industrielles et de services pour la Nation toute entière.**

Compte tenu des enjeux, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, en conformité avec la volonté des professionnels, a décidé de mobiliser, à la fin de l'année 2012, **le dispositif des Appuis Techniques Prospectifs afin de conduire une étude prospective contribuant à la mise en place d'un diagnostic et d'un plan d'actions commun aux acteurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique.**

Cet Appui Technique Prospectif a notamment pour objectif :

- **d'éclairer l'Etat et les professionnels de la filière sur les besoins en main d'œuvre dans le cadre du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, ainsi que sur la nature et l'ampleur de l'adaptation nécessaire de l'appareil de formation,**

- **de disposer d'un outil de dialogue entre l'ensemble des parties prenantes de ce grand chantier :** les acteurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique, les acteurs de l'emploi, de l'intégration et de la formation, les jeunes et les demandeurs d'emploi,

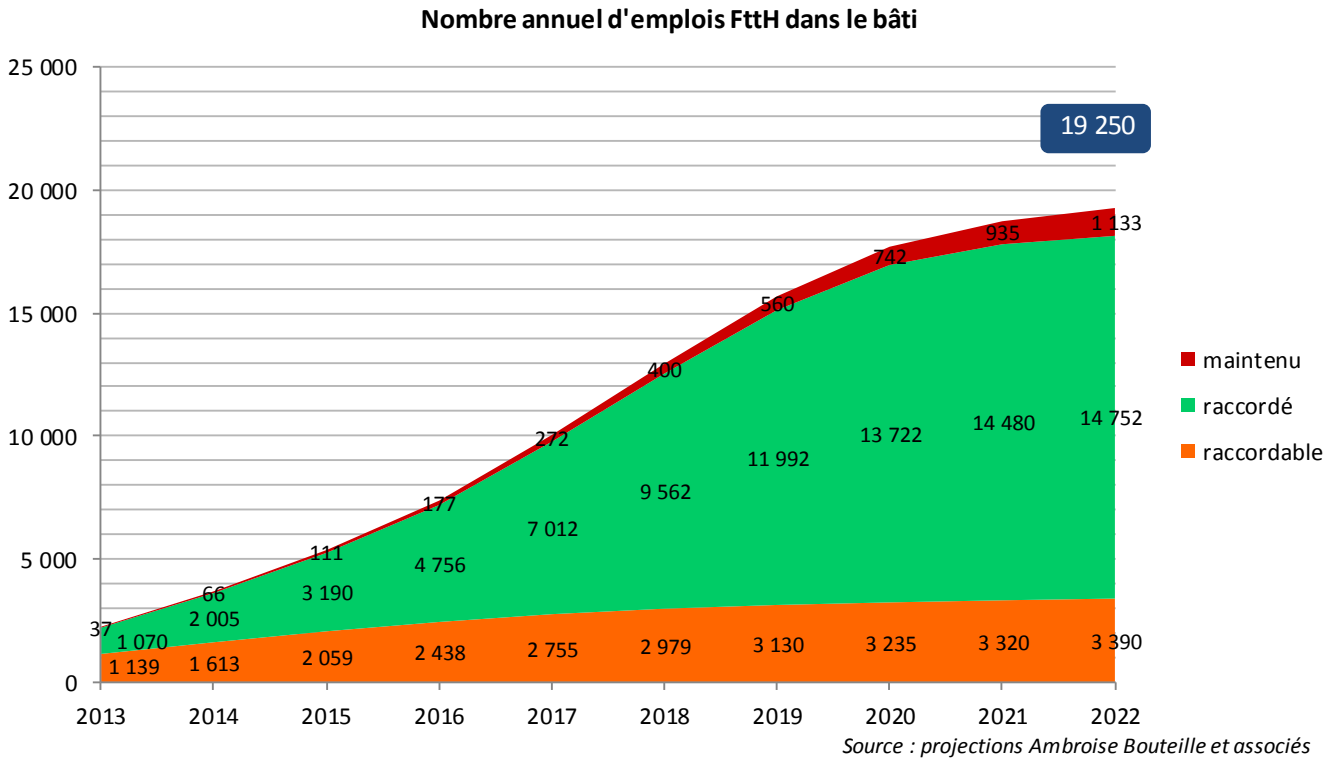
- **d'élaborer un plan d'actions pour permettre aux professionnels de la filière de répondre aux enjeux du déploiement de la fibre optique qui auront été identifiés** (besoins en recrutement, information et professionnalisation des acteurs...) **et territorialisés.**

Outre les professionnels impliqués dans le déploiement de la fibre optique (équipementiers, installateurs et opérateurs) et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP et OPCA de la construction), cet ATP a associé les organisations syndicales des salariés du BTP ainsi que des intervenants qualifiés comme la Mission France Très Haut Débit, la DGCIS et des collectivités territoriales.

Les cabinets Ambroise Bouteille & Associés et IDATE ont été chargés de la réalisation de cette étude.

LE NOMBRE D'EMPLOIS NECESSAIRES AU DEPLOIEMENT ET A LA MAINTENANCE DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE BATI

Cet indicateur relatif au nombre d'emplois (équivalents temps plein) nécessaires au déploiement et à la maintenance de la fibre optique dans le bâti traduit **une montée en puissance rapide du nombre d'emplois, qui passe de près de 2 250 en 2013 à plus de 19 000 en 2022 :**



Source : projections Ambroise Bouteille et associés

La ventilation régionale de l'emploi total fait apparaître, à titre d'exemple, **un nombre d'emplois nécessaires en 2022** de :

- **1 795 pour la région Rhône-Alpes,**
- **960 pour la région Bretagne,**
- **975 pour la région Aquitaine.**

Lexique des termes utilisés dans le graphique :

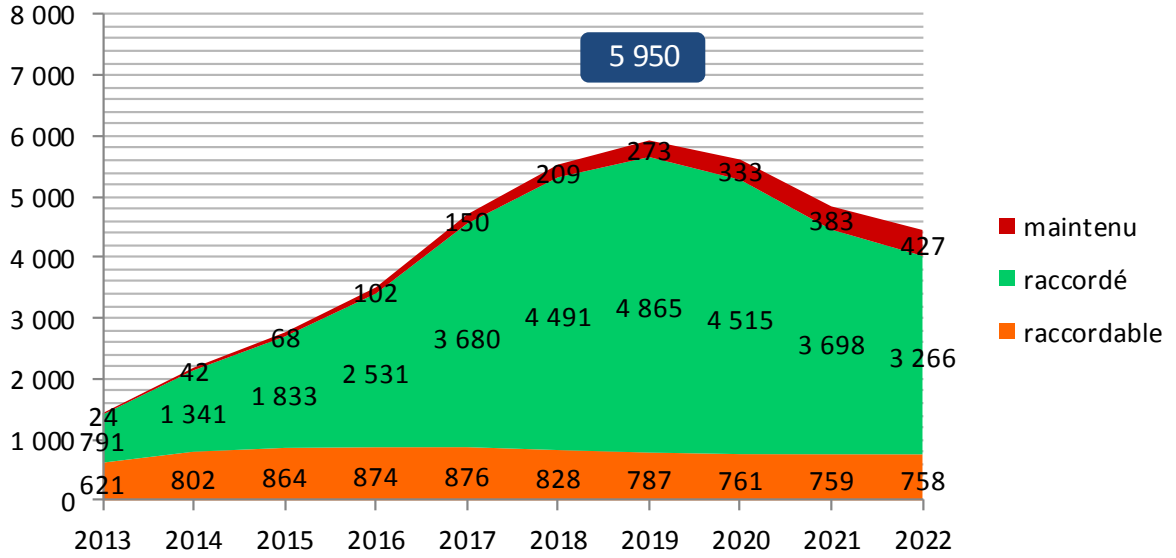
- « emplois » : nombre d'équivalents pleins temps nécessaires chaque année aux interventions dans le bâti. Il ne s'agit pas d'un nombre de postes ni de personnes (car de nombreux intervenants ne seront pas dédiés à 100 % à la fibre) et encore moins un nombre de recrutements,
- « raccordable » : travail sur la colonne montante dans le logement collectif,
- « raccordé » : travail de raccordement chez l'abonné dans le collectif et dans l'individuel (liaison entre l'espace public et la prise à l'intérieur de la maison),
- « maintenu » : maintenance ultérieure sur l'ensemble du parc de raccordés.

❖ Nombre annuel d'entrants (dont recrutement externe) :

Les recrutements annuels (externes et internes), nécessaires à la dotation des plus de 19 000 emplois à terme (équivalents temps plein), **culminent à près de 6 000 personnes en 2019.** Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement de collaborateurs issus de recrutements externes mais également de mobilité interne (cas des grandes entreprises) ou de polycompétence (cas des petites entreprises affectant une part du temps de leurs techniciens « cœur de métier » sur la fibre optique).

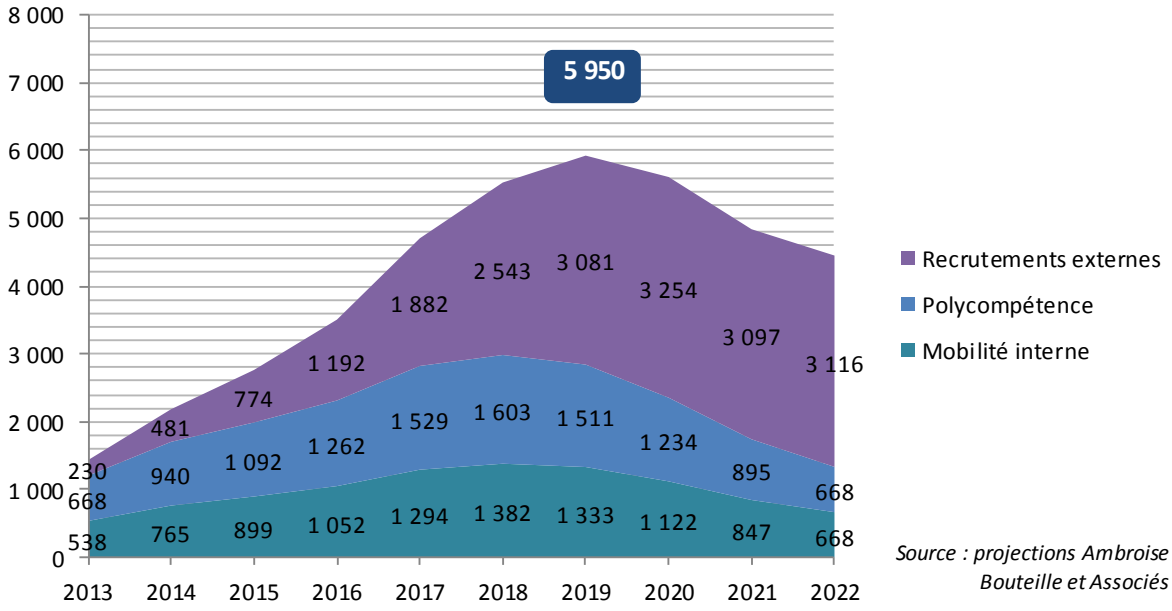
La baisse constatée à partir de 2020 jusqu'en 2022 ne correspond pas à une baisse des emplois et encore moins à des départs, **celle-ci fait tout simplement apparaître un ralentissement des recrutements.**

Nombre annuel d'entrants sur les emplois FttH dans le bâti



Source : projections Ambroise Bouteille et associés

Ventilation des entrants entre **mobilité interne, polycompétence ou recrutement externe**



Source : projections Ambroise Bouteille et Associés

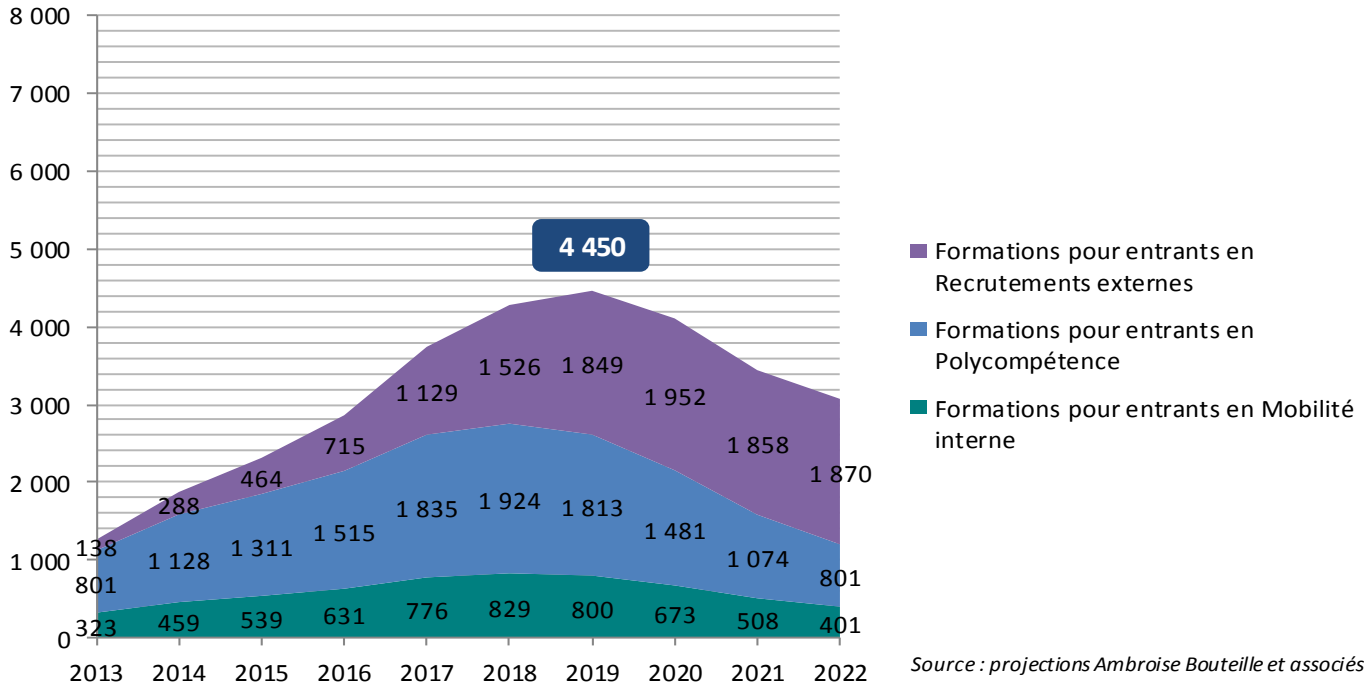
Lexique des termes utilisés dans le graphique :

- « entrants » : il s'agit non plus des volumes d'emplois mais du nombre de personnes qu'il est nécessaire de faire venir, chaque année, pour doter ces postes.

LES BESOINS EN FORMATION A LA PRISE DE POSTE

Ces besoins annuels en formations, dont les contenus seront à adapter en fonction des types de profils recrutés en externe ou en interne, s'évaluent **à 4 450 à la pointe du besoin en 2019.** Leur nature (programmes de formation et durées) et la part potentielle des entrants qui en bénéficieront sont différents selon qu'il s'agisse de recrutements externes, de mobilités internes ou de polyvalences.

Nombre annuel de **formations** pour les entrants sur les emplois fibre FttH dans le bâti



Source : projections Ambroise Bouteille et associés

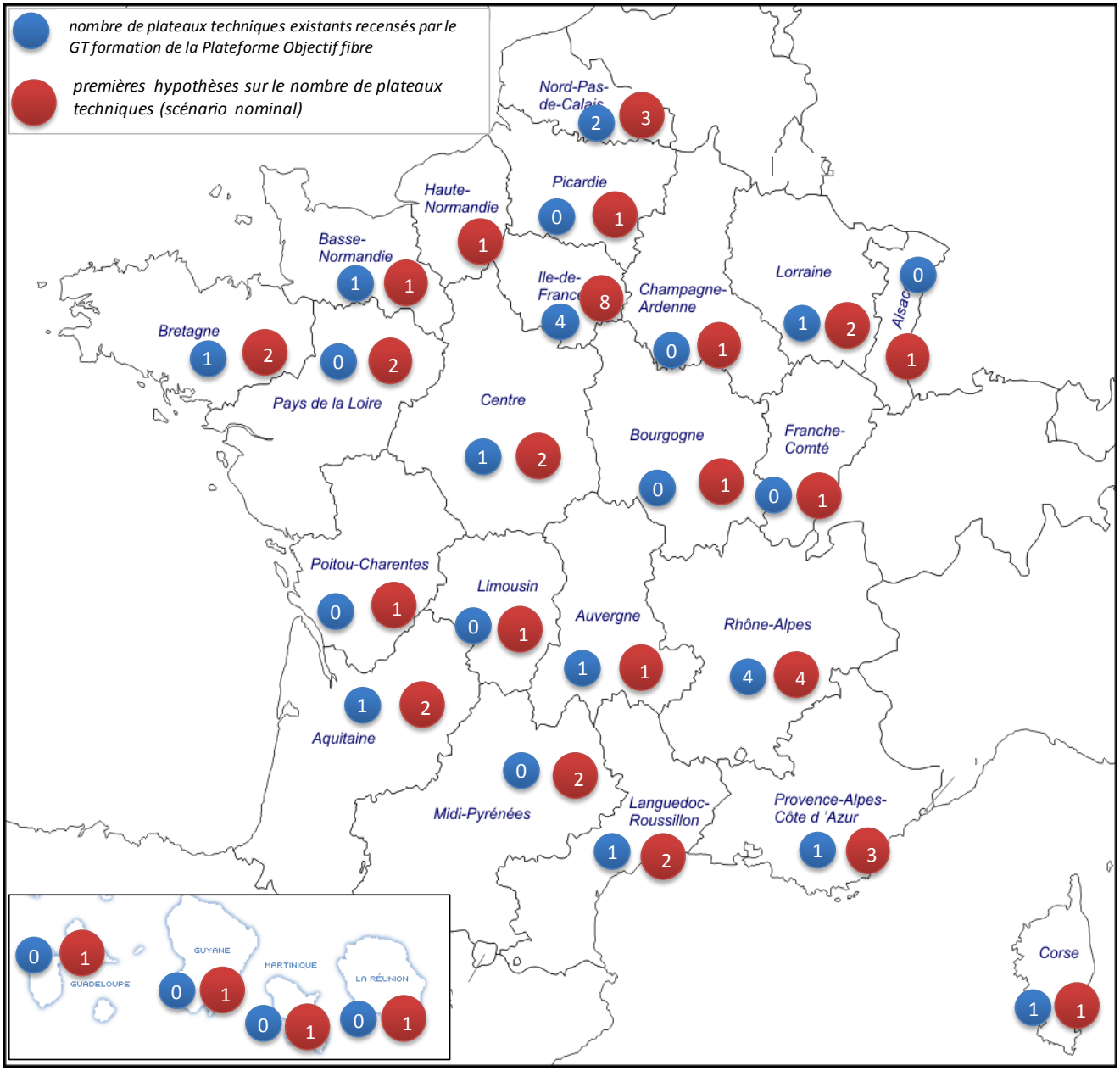
UN BESOIN D'ENVIRON 47 PLATEAUX TECHNIQUES AU NIVEAU NATIONAL POUR ACCOMPAGNER LA FORMATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

Afin de répondre efficacement aux besoins exprimés par les professionnels et à l'exigence attendue d'opérationnalité de la main d'œuvre, les centres de formation ont le plus souvent recours à des outils et des équipements spécifiques permettant de reconstituer les points structurants d'un réseau FttH sous la forme d'un plateau technique.

Celui-ci doit notamment permettre de prendre en compte les différentes solutions de raccordement (à minima du point de mutualisation jusqu'à la prise terminale optique de l'abonné).

Sur base des plateaux techniques existants recensés par la plateforme Objectif fibre, l'étude a conclu à un besoin global de **47 plateaux techniques au niveau national d'ici deux à trois ans pour accompagner la montée en puissance des besoins de formation.**

Ces plateaux techniques pourraient être à terme mutualisés pour répondre aux besoins des acteurs de la formation tant publics que privés évitant ainsi tout surinvestissement conduisant à des plateaux techniques partiellement utilisés en formation initiale et continue.


nombre de plateaux techniques existants recensés par le GT formation de la Plateforme Objectif fibre
premières hypothèses sur le nombre de plateaux techniques (scénario nominal)
Nord-Pas-de-Calais
2
3
Haute-Normandie
1
Picardie
0
1
Basse-Normandie
1
1
Ile-de-France
4
8
Champagne-Ardenne
0
1
Lorraine
1
2
Alsace
0
1
Bretagne
1
2
0
2
Pays de la Loire
Centre
1
2
Bourgogne
0
1
Franche-Comté
0
1
Poitou-Charentes
0
1
Limousin
0
1
Auvergne
1
1
Rhône-Alpes
4
4
Aquitaine
1
2
Midi-Pyrénées
0
2
Languedoc-Roussillon
1
2
Provence-Alpes-Côte d 'Azur
1
3
Corse
1
1
GUADELOUPE
0
1
GUYANE
0
1
MARTINIQUE
0
1
LA RÉUNION
0
1

LES HYPOTHESES DE DEPLOIEMENT DU FTTH RETENUES

Les partenaires de l'Appui Technique Prospectif (ATP) ont retenu le scénario dit « nominal » correspondant aux ambitions de déploiement affichées par le plan France Très Haut Débit : 100% des foyers français couverts en Très Haut Débit d'ici 2022 dont 80% en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH).

Le périmètre de référence est constitué :

- des résidences principales, au nombre de 28,5 millions en 2012 et estimées à 30,9 millions à l'horizon 2022,
- des locaux professionnels (commerces, artisans, petites entreprises…) estimés stables à 3 millions à l'horizon 2022,

soit un total de **33,9 millions d'unités à l'horizon 2022** (80% à couvrir en fibre optique).

- Les opérateurs privés sont réputés couvrir, au cours de la période considérée, l'ensemble des zones très denses et des zones moins denses dites « AMII » pour lesquelles des engagements ont été pris : 57% de la population française,

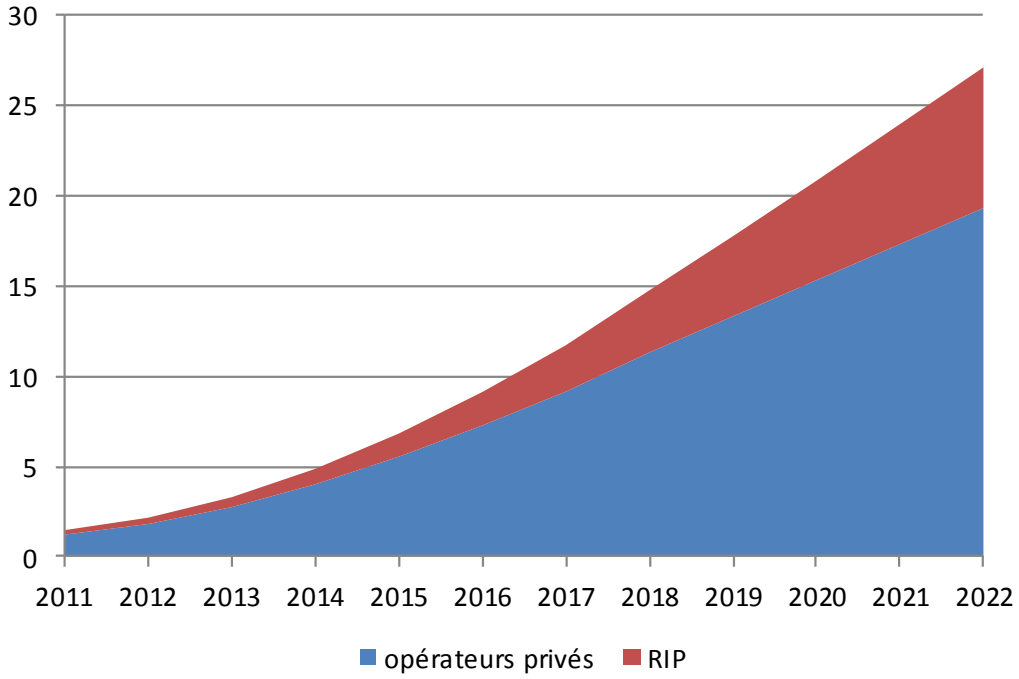
- Les 23% restants seront couverts à partir des investissements réalisés par les collectivités territoriales sous la forme de Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

Ces hypothèses se sont traduites par :

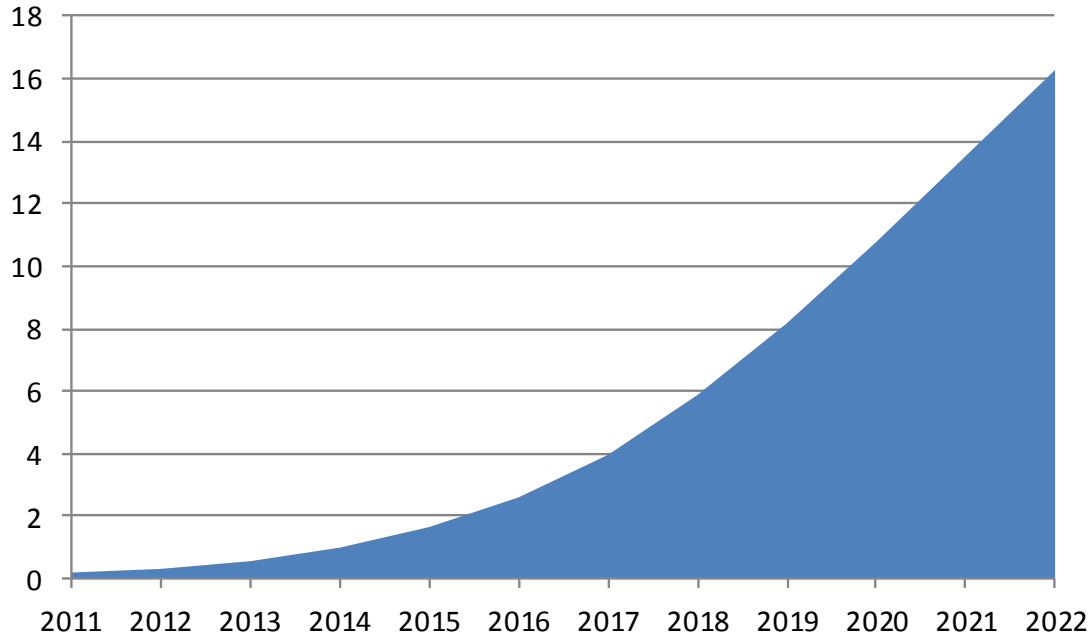
- un objectif de 27,1 millions d'unités raccordables en FttH à fin 2022,

- un objectif de 60% de pénétration des offres FttH en fin de période.

Prévisions de déploiements FttH en France à l'horizon 2022
(parc de logements éligibles, en millions)



Prévisions d'abonnés FttH en France à l'horizon 2022
(parc à fin d'année, en millions)



UN PLAN D'ACTION EN TROIS VOLETS QUI MOBILISE ET PREPARE LES ENTREPRISES DE L'INSTALLATION AUX DEFIS DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Sur la base des indicateurs développés et des enseignements de cet Appui Technique Prospectif, un plan d'actions a été élaboré autour de trois axes prioritaires :

Volet 1 : amplifier le processus actuel de mobilisation des installateurs

- Promouvoir les indicateurs existants auprès de la profession des installateurs afin de convaincre de la montée en charge du chantier de la fibre et de permettre aux installateurs de s'organiser avec anticipation,
- Poursuivre les actions de communication déjà entreprises pour convaincre plus largement,
- Promouvoir les actions de la Plateforme Objectif fibre dans les domaines des bonnes pratiques, de la formation et de la normalisation.

Volet 2 : aider les entreprises à pourvoir les postes d'installateurs de fibre optique dans le bâti

- Engager une campagne d'attractivité des métiers liés au déploiement de la fibre dans le bâti,
- Mobiliser le service public de l'emploi pour favoriser l'orientation des demandeurs d'emploi vers ces nouveaux métiers,
- Concevoir, puis mettre à disposition des TPE / PME une panoplie d'outils RH pour les aider à doter les nouveaux postes.

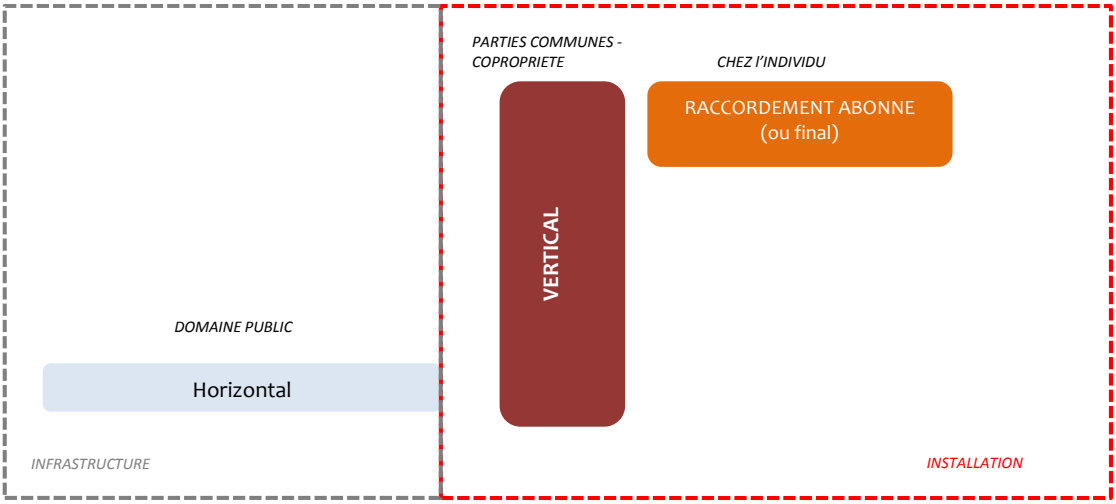
Volet 3 : poursuivre le travail de structuration d'une offre globale de formation pour être en mesure de faire face aux besoins de main d'œuvre des entreprises

- Construire des parcours de formation adaptés aux différents profils susceptibles d'être mobilisés sur ce chantier,
- Susciter une offre de formation adaptée à la filière,
- Informer les installateurs de cette offre et les convaincre de l'intérêt d'y recourir.

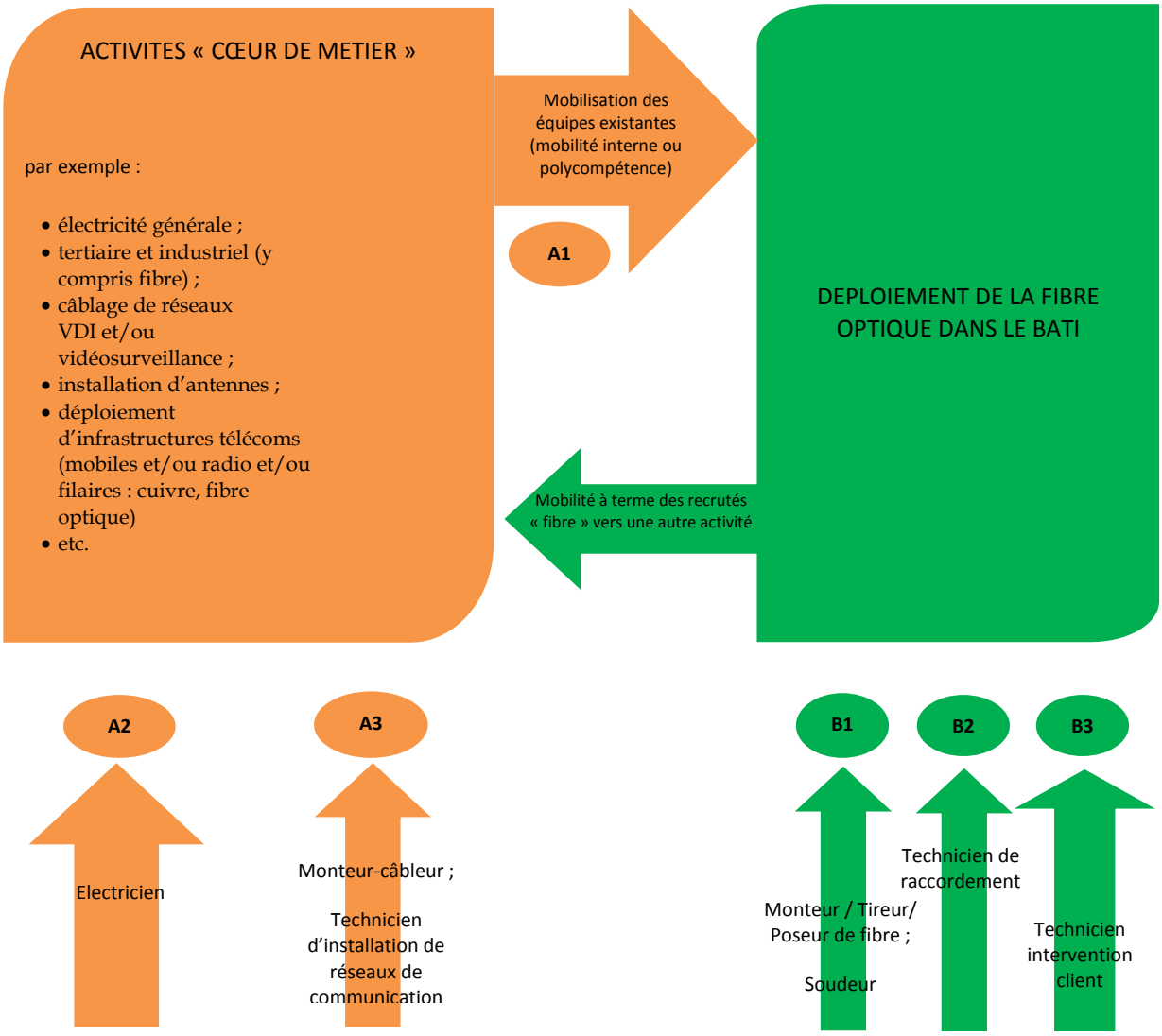
Ce plan d'actions opérationnel devrait s'inscrire dans le cadre de l'engagement – par l'Etat avec le concours de l'OPCA de la construction et de la filière de la fibre optique - d'**une Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC – volet opérationnel de l'ATP) destinées à assurer une mobilisation durable de la filière de l'installation électrique sur les enjeux de la fibre optique.**

UN APPUI TECHNIQUE PROSPECTIF QUI SE CONCENTRE SUR LES ENJEUX DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE POUR LES ENTREPRISES DE L'INSTALLATION

Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné a d'ores et déjà **un impact sur l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur.** Celui-ci nécessite notamment **le développement de nouvelles compétences et donc une formation adaptée de la main d'œuvre, tout particulièrement chez les installateurs électriciens qui sont amenés à déployer la partie terminale des réseaux en fibre optique (verticalité et raccordement des abonnés).**



C'est la raison pour laquelle **cet Appui Technique Prospectif s'est concentré sur les enjeux du déploiement de la fibre optique dans le bâti (immeubles et maisons individuelles), considérant que cette partie du déploiement concentrait la plus grande partie des enjeux, tant en termes de main d'œuvre (mobilisation et création d'emplois) que de formation.**



Le déploiement de la fibre optique représente également une formidable opportunité professionnelle tant au niveau des jeunes diplômés, de l'insertion des jeunes sans diplôme que des demandeurs d'emplois qui trouveront ainsi de nouveaux débouchés concrets sur des métiers à forte valeur ajoutée.

OBJECTIF FIBRE : UNE INITIATIVE FORTE DE L'ENSEMBLE DE LA FILIERE DE LA FIBRE OPTIQUE

Objectif fibre est une plateforme de travail ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), volontaires pour identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif, en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel.

Initiative interprofessionnelle**, Objectif fibre atteste de la capacité de mobilisation de toute une filière nationale, afin de permettre le déploiement massif et industrialisé de la fibre optique.**

La plateforme Objectif fibre a été créée, en 2009, par les quatre principales fédérations de la filière fibre optique :

- La Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),
- La Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),
- La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),
- Le Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique (SERCE).

Outre de nombreuses organisations professionnelles, Objectif fibre réunit les entreprises emblématiques du secteur mais également des acteurs publics (administrations, syndicats mixtes…) parties prenantes du chantier de la fibre.

Il convient ainsi de rappeler que la France dispose sur son territoire d'importants moyens en R&D et de production (50% de la fibre optique produite en Europe est française) intégrant l'ensemble des composants passifs indispensables au déploiement d'infrastructures Très Haut Débit : capacités de production de fibre optique, capacités de production de câbles optiques et capacités de production de connectivité.

Des travaux opérationnels visant à industrialiser le déploiement de la fibre optique

Objectif fibre est organisée autour de trois thématiques prioritaires : les bonnes pratiques professionnelles, la formation et la normalisation.

Concernant les bonnes pratiques professionnelles, ce groupe de travail a pour objectif de **définir des référentiels techniques partagés, édités sous forme de guides pratiques de portée nationale, traitant de l'ensemble des règles de déploiement de la partie terminale d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné.**

- Objectif fibre a publié, depuis le début de l'année 2012, trois guides détaillant les bonnes pratiques à suivre pour la réalisation du câblage des logements neufs, des immeubles neufs et des maisons individuelles neuves.

- Ces travaux sont le fruit d'un important travail d'échanges et de concertation associant notamment l'ensemble de la filière fibre optique, l'ARCEP, le CETE de l'Ouest ainsi qu'un certain nombre de représentants des professionnels de l'immobilier.

S'agissant du groupe de travail sur la formation, celui-ci se concentre actuellement sur deux objectifs prioritaires :

- **Le référencement des centres de formation qui interviennent sur les métiers du déploiement et de la maintenance des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné** (sur la base d'un cahier des charges recensant l'ensemble des critères de professionnalisme attendus par les acteurs opérationnels de la fibre).

  Objectif fibre a ainsi référencé à ce stade six centres de formation : AUXO, FORMAPELEC, NOVEA, RESEAU DUCRETET, la CCI du CANTAL et le Greta Industriel de l'Agglomération Lyonnaise (GIAL). Cette démarche se poursuit actuellement et d'autres centres devaient être référencés dans les prochains mois.

- **La finalisation d'un Appui Technique Prospectif (ATP) – associant la DGEFP, l'OPCA de la Construction – Constructys, la FIEEC, le SERCE, la FFIE et la FFTélécoms - relatif aux besoins en formation et compétences liés au déploiement de la fibre optique.**

EN SAVOIR PLUS…

→ *Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) :*

La DGEFP est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. A ce titre, elle en construit le cadre juridique en concertation avec les départements ministériels et les partenaires sociaux. Elle conduit et coordonne la mise en œuvre des différents dispositifs relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle continue. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle assure la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen en France. Elle prépare, organise et anime les travaux des différentes instances de concertation dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle continue.

http://travail-emploi.gouv.fr/

→ *Objectif Fibre :*

Objectif fibre est une plateforme de travail ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique (équipementiers, installateurs, opérateurs…), volontaires pour identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif, en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel.

Réunissant les quatre fédérations professionnelles majeures de la filière fibre optique :

- *La Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),*
- *La Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),*
- *La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),*
- *Le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE),*

les travaux d'Objectif fibre sont structurés autour de trois groupes de travail : les bonnes pratiques professionnelles, la formation et la normalisation.

Initiative interprofessionnelle, Objectif fibre atteste de la maturité de toute une filière et surtout de sa capacité à se mobiliser collectivement pour répondre à un véritable enjeu national.

www.objectif-fibre.fr

→ *OPCA de la Construction - Constructys :*

Depuis le 1er janvier 2012, Constructys - OPCA de la Construction a pris le relais du FAF.SAB et du Groupe OPCA Bâtiment - OPCA Travaux Publics - GFC-BTP – AREF-BTP (conséquence de la loi du 24 novembre 2009 visant à réduire le nombre d'Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

L'OPCA de la Construction est agréé pour collecter et gérer la participation à la formation professionnelle continue des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics quelle que soit leur taille.

Avec une collecte de plus de 350 M€, l'OPCA de la Construction constitue l'un des tout premiers opérateurs de branche et a pour mission de financer la formation continue de 1 600 000 salariés dans les 220 000 entreprises de BTP toutes tailles confondues.

Pour répondre aux besoins du secteur en termes d'information et de conseil de proximité aux entreprises, l'OPCA s'appuie, pour les entreprises de 10 salariés et plus, sur un réseau de 24 Constructys régionaux, dont 2 dans les départements d'outre-mer et, pour les entreprises de moins de 10 salariés, sur les organisations professionnelles délégataires.

Deux finalités orientent l'action de l'OPCA :

- *permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de disposer des compétences dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité, leur performance et leur développement,*
- *sécuriser les parcours professionnels des actifs du BTP en renforçant leurs compétences et en facilitant l'accès à la qualification et à la certification.*

www.constructys.fr

CONTACTS PRESSE

DGEFP
Philippe Bourgeois – philippe.bourgeois@emploi.gouv.fr
01 44 38 30 38

OBJECTIF FIBRE

SERCE
Marielle Mourgues - m.mourgues@serce.fr
01 47 20 69 45

FFIE
Clotilde Lepape - c.lepape@ffie.fr
01 44 05 84 13